Industrie automobile: homologation de marquages rétroréfléchissants, règlement 104 CEE/Nations Unies

2000/0061(AVC) - 31/08/2000 - Document de base législatif

Le Conseil a adopté une approche commune en vue de l'adhésion de la Communauté européenne au règlement no 104 de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies concernant l'homologation des marquages retroréfléchissants pour véhicules lourds et longs et leurs remorques. A cette occasion, le Conseil demande l'avis conforme du Parlement européen.